

LA SENTINELLE

Journal économique et littéraire, paraissant à la Chaux-de-Fonds le mercredi et samedi

avec un résumé des nouvelles politiques et étrangères

Organe de l'Union des Sociétés ouvrières

RÉDACTION ET ADMINISTRATION Rue du Stand, 4 La rédaction rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera envoyé deux exemplaires.	Locle-Brenets Locle D 7 23 10 12 11 — 2 — 3 10 11 14 15 16 26 7 52 10 30 Brenets A 7 38 10 27 1 15 2 15 3 25 4 30 6 41 8 07 10 45		Horaires des chemins de fer dès le 1er juin 1891		Brenets-Locle Brenets D 6 35 7 48 11 10 1 25 2 30 3 35 4 45 5 10 6 15 7 20 8 25 Locle A 6 50 8 05 11 25 1 40 2 45 3 50 4 55 5 10 6 15 7 20 8 25		Abonnements Un an Fr. 6 — Six mois 3. — Trois mois 1.50 Abonnement par mois — 1.50 payable d'avance. Annonces 40 ct. la ligne ou son espace Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes 60 cent. pour trois fois.
	Besançon-Neuchâtel Besançon D 4 08 5 56 9 45 1 50 6 30 Morteau 6 49 9 06 12 18 4 40 6 45 9 43 Locle 5 15 7 26 8 15 10 20 11 45 1 52 3 — 5 22 7 50 10 20 Ch.-de-F. D 5 37 7 48 8 37 10 42 12 07 2 14 3 29 5 44 8 12 10 42 Neuchâtel A 5 47 8 44 12 18 2 20 5 55 8 21 7 14 9 40		Chaux-de-Fonds-Berne Ch.-de-F. D 5 40 8 30 10 05 12 20 2 40 3 50 6 50 Renan 5 56 8 49 10 22 12 39 2 56 4 09 7 09 St-Imier 6 12 9 05 10 38 12 57 3 12 4 25 7 25 Bienna A 7 20 10 20 11 52 2 20 4 18 5 50 8 45 Berne 9 08 11 57 1 20 5 38 7 47 10 20		Chaux-de-Fonds-Ponts Ch.-de-F. D 6 10 6 50 1 05 5 50 9 45 Corbatière 6 31 8 10 1 26 6 10 10 05 Sagne 6 46 8 25 1 41 6 28 10 18 Cœudres 6 55 8 34 1 50 6 31 10 26 Pts-Martel 7 04 8 39 1 59 6 39 10 34 Ponts A 7 10 8 45 2 05 6 45 10 40		
	Neuchâtel-Besançon Neuchâtel D 6 — 8 — 10 40 1 57 4 05 7 55 Ch.-de-F. A 7 33 9 32 12 12 3 30 5 36 9 32 Locle 6 40 7 48 9 42 11 10 12 20 1 25 3 40 5 44 7 10 9 40 Morteau 7 — 8 08 10 02 11 30 12 40 1 45 4 — 6 04 7 30 10 — Besançon 5 11 8 56 11 — 1 24 — 6 39 — 7 24 11 02 1 20 3 26 8 47		Berne-Chaux-de-Fonds Berne D 4 50 7 25 9 45 11 10 1 25 3 25 6 — 7 10 Bienna 6 08 9 05 10 30 1 — 2 50 4 35 7 22 8 45 St-Imier 7 49 10 41 11 39 2 34 4 22 5 57 8 55 10 10 Renan 8 07 10 59 11 56 2 55 4 39 6 15 9 12 10 30 C.-d.-F. A 8 30 11 20 12 45 3 16 5 — 6 55 9 35 10 52		Ponts-Chaux-de-Fonds Pts-Martel D 4 35 6 25 11 50 3 25 7 20 Cœudres 4 41 6 31 11 56 3 32 7 26 Sagne 4 50 6 40 12 05 3 42 7 35 Sagne 4 57 6 47 12 12 3 50 7 42 Corbatière 5 14 7 04 12 29 4 09 7 59 Ch.-de-F. A 5 30 7 20 12 45 4 25 8 15		
	POSTES Départs pour M M S Breuleux 4 50 10 — 6 10 Saignelégier 4 50 10 — 6 10 Planchettes 4 — 4 — Maïche 3 45 3 45		Arrivées de M S S Breuleux 8 20 Saignelégier 8 20 3 20 7 50 Planchettes 8 15 Maïche 10 45				

Assemblée des Amis de la „Sentinelle“

Tous les Amis de la *Sentinelle* sont priés de se rencontrer **jeudi soir 16 juillet**, à 8 heures et demie

Rue de la Balance 15.

Ordre du jour: Communications diverses.

Le comité des Amis de la „Sentinelle.“

Nous prions tous nos abonnés de bien vouloir réserver bon accueil aux remboursements que nous leur présenterons pour le trimestre courant, au prix de 1 fr. 50.

En vue d'éviter des frais et des courses multipliées, nous prions tous ceux qui le peuvent de bien vouloir venir payer cette somme au bureau dès DIMANCHE MATIN. Ils nous rendront un grand service en nous facilitant notre tâche.

ADMINISTRATION.

MEMENTO

- Union chorale. — Répétition de basses, mercredi 15, à 8 1/2 h. du soir, au Café Rossel.
- Société de gymnastique d'hommes. — Répétition de chant, mercredi 15, à 8 1/4 h. du soir, au Café Streiff.
- Club des Dérames-tot. — Réunion, mercredi 15, à 8 3/4 h. du soir, au local.
- Orphéon. — Répétition, mercredi 15, à 8 1/4 h. du soir, au local (Café des Alpes).
- Société d'escrime. — Assaut, mercredi 15, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Concordia. — Gesangstunde, Mittwoch den 15., Abends 8 1/2 Uhr, Café de la Croix-Blanche.
- Intimité. — Assemblée générale, mercredi 15, à 8 h. du soir, au local.

SOMMAIRE

Remèdes et médecins. — Nouvelles étrangères. — Confédération suisse: Un aveu. — Nouvelles des cantons. — Chronique neuchâteloise. — Lettre du Locle. — Simple question. — Chronique locale: La commission de la police du feu. — Feuilleton: *Indiana*.

Remèdes et médecins

J'ai lu, il y a quelques jours, une comparaison ingénieuse, dans laquelle le peuple était un malade qui se retournait oppressé, angoissé sur sa couche de moribond, changeant de place et ne se trouvant jamais à l'aise. Pour le soulager, le *Courrier de Genève*, sauf erreur, aurait voulu qu'on lui administrât les saints sacrements. Le remède peut paraître bizarre; le *Courrier de Genève*, car c'est décidément lui, le trouvait absolument concluant.

Si c'est un moyen de guérir que de tuer le mal en tuant le malade, on doit reconnaître que le moyen proposé est expéditif.

Mais il ne s'agit pas d'expédier le malade, il faut le sauver, il faut le guérir... et pour cela que faire?

Personne, j'imagine, ne s'aviserait de contester que le peuple soit malade. En tous cas, il y a assez longtemps qu'il souffre et qu'il se plaint.

Savez-vous quel est son plus grand mal? C'est qu'il manque d'air, qu'il ne peut souffler à l'aise. J'aime bien les gens qui, sous prétexte de le guérir, alors qu'il souffre d'être ligoté et baïllonné, veulent l'emmailletter encore. Ils ressemblent à ces bourreaux qui, après avoir ficelé leurs victimes, s'écrient en les entendant geindre: Ah! vous souffrez! Nous allons serrer plus fort!

Non, ce qu'il nous faut, c'est le grand air, l'air pur de la liberté et de l'indépendance respiré à pleins poumons.

Ce ne sont pas les chambres closes, les volets fermés, la puanteur des remèdes et cette atmosphère viciée d'une alcôve de malade, c'est le libre jeu des poumons, les senteurs vivifiantes de la nature, tous les parfums reconfortants et les saines odeurs des prés et des champs, ce sont les fenêtres et les portes ouvertes... A ce malade qui étouffe, donnez la joie d'un rayon de soleil, la gaieté des bruits de la nature, le susurrement de la brise, la liberté d'agir, de se mouvoir, de cabrioler, s'il en sent le besoin!...

Le peuple geint, le peuple est malade, le peuple souffre, c'est qu'il est étroit par une camisole de force qui paralyse tous ses mouvements, qui l'empêche de souffler, de respirer. Et cette camisole qui l'enferme est la cause de tous ses maux.

Cette camisole, c'est l'ensemble des lois qui nous régissent. En un effort énergique, le peuple suisse vient de la faire sauter en un endroit. Il est déjà plus libre, et il le restera, si ses médecins de représentants ne lui prouvent pas qu'il a eu tort de se soustraire à la camisole et qu'il lui sera nuisible de faire usage de la faculté qu'il possède de se mouvoir suivant son gré.

Nous sommes malheureusement faits ainsi que tous nous craignons les médecins... surtout lorsque nous sommes malades. Se sentant mal à l'aise, le peuple est enclin à suivre volontiers les avis et les conseils de ses guérisseurs attitrés, qui sont ses représentants. Et les avertissements ne lui manquent pas. Déjà ces donneurs de conseils et ces bons apôtres qui ne sauraient tolérer qu'un malade se guérisse lui-même, criaillent au sujet du droit d'initiative.

Le peuple ne l'a pas encore, ce droit, qu'ils s'entendent tous à blâmer l'usage possible qu'il en fera.

— Et surtout ne demandez pas la révision de la Constitution à l'égard de telle ou telle mesure, de telle ou telle disposition législative, s'écrient-ils tous avec un ensemble touchant.

Eh! bien, c'est justement les révisions qu'ils ne veulent pas, c'est celles-là qui nous sourient, et c'est celles-là que bon nombre d'entre nous aborderont de pied ferme, avec la certitude de mettre fin à des abus.

Voulez-vous mon sentiment très net, très franc? On se trompe souvent, hélas! mais la vie est une grande éducatrice. Lorsqu'on est sincère et qu'on profite des expériences, on se trompe moins.

Je trouve, quant à moi, que notre république, notre chère Suisse, dont nous allons célébrer avec éclat le 6^{me} centenaire, n'est pas le pays libre qu'il devrait être.

Nos aïeux luttèrent contre les oppresseurs, personifiés alors par des baillis, par des abbés ou par des empereurs. Ils voulaient être les maîtres chez eux. Aujourd'hui nous sommes bien nos maîtres, mais la tyrannie et l'oppression subsistent.

Ils sont là actuellement, un millier peut-être ou davantage encore en Suisse, qui, au fédéral, dans leur canton, dans leur commune, s'imaginent avoir, eux seuls, le droit de diriger les affaires publiques. Par une entente tacite, ils sont les maîtres et les souverains de nos destinées. Ce sont eux qui font les lois. Et ces lois, ils les font

à leur avantage, toujours. Ce sont eux qui renchérissent le prix de l'existence, qui font des tarifs douaniers excessifs, qui créent des monopoles. Ce sont eux qui, non contents de renforcer toujours l'armée, d'instituer des généraux et des corps d'armée, d'inventer de nouveaux fusils, d'imaginer des défenses et des fortifications nouvelles, cherchent à se fortifier à l'intérieur par des dispositions législatives qui leur permettraient de tenir et de brider leurs fonctionnaires. Ce sont eux qui ont inventé le monopole des spiritueux, les patentes d'auberge, en attendant qu'ils nous dotent de nouveaux monopoles; ce sont eux qui ont créé la police politique, qui nous ont octroyé un procureur général et ses mouchards, ce sont eux qui ont consenti à ce que l'Allemagne leur enlève la conférence du travail qui devait avoir lieu à Berne, et qui se contentent de se glorifier d'avoir eu les premiers l'initiative de cette conférence.

Il faut le déclarer franchement et hautement, notre dignité nationale ne peut pas s'affirmer par des déclarations solennelles ou par des fortifications et par les barrières des douanes. Ce n'est pas par des courbettes à l'égard de l'empereur d'Allemagne ou du roi d'Italie, ce n'est pas par la création de corps d'armée, par des tarifs de combat, percés à jour à l'avance et auxquels nulle puissance étrangère ne se fie, ce n'est pas par des roublardises et des simagrées diplomatiques que la Suisse se fera respecter. Il lui suffit d'être elle, elle seule, et à cet égard, le discours si ferme, si patriotique, si viril de M. Favon, à Lyon, en dit plus que beaucoup d'actes du Conseil fédéral!

Le moment est aux réflexions décisives. Surtout, ne nous payons pas de mots! Les ouvriers, les travailleurs peuvent à bon droit affirmer qu'ils n'ont jamais cessé d'aimer la patrie.

Ce centenaire que nous allons célébrer, c'est l'anniversaire de l'union des petits contre les gros. Ce sont les véritables journées du peuple suisse que celles que nous fêterons le 1^{er} et le 2^e août.

En 1291, les Waldstätten s'unissaient contre l'oppresser du dehors. Ils voulaient être indépendants, ils voulaient être libres.

Et maintenant le péril est dedans. Nous ne sommes pas libres, nous ne sommes pas indépendants! Quand nous recourons à la justice, si nous sommes pauvres, nous sommes toujours opprimés.

La justice est faite pour les riches. Le péril, le grave péril, celui qui menace, celui contre lequel il serait vain de bâtir des forteresses, celui dont les généraux suisses est les tarifs douaniers, ne sauraient nous préserver, le danger, il est là, tout près, tout proche. C'est le triomphe brutal des aristocraties réunies de l'audace, de l'intelligence et surtout de l'argent.

On le rencontre à chaque pas. C'est lui qui s'affirme dans le rachat du Central, c'est lui qui se manifeste dans l'opposition faite au billet de banque unique et à la création d'une banque d'Etat, c'est lui qui, sous forme d'obstruction, se renouvelle toutes les fois qu'il s'agit d'un véritable progrès et d'un pas en avant.

Le peuple est malade, soit. C'est qu'il ne respire pas

comme il le voudrait, c'est surtout qu'on lui applique trop de sangsues.

S'il en était débarrassé, il se guérirait vite et tout seul. W. B.

Nouvelles étrangères

France

— Une bagarre violente s'est produite dans l'après-midi de dimanche, à l'hippodrome de Montpellier, où l'on avait organisé des courses de taureaux.

La foule était énorme, malgré le prix élevé des places. Pendant la course des deux premiers taureaux, le public est resté calme. Mais dès la troisième course, ayant constaté qu'on l'avait trompé sur la « nationalité » des taureaux, le public s'est mis à siffler.

Il paraît que les taureaux n'étaient pas espagnols, mais simplement tarasconnais. Alors, trépignements, cris, hurlements; on arrache les drapeaux servant à la décoration et on les jette au milieu de l'arène. Les vitres sont cassées, les fenêtres démontées, les bancs cassés, on lance les chaises.

Le quatrième taureau, emboulé pour les picadores, arrive : le calme renaît. Le taureau jette à terre les picadores et les froisse contre la barrière; ils se relèvent et sont de nouveau rejetés à terre. Le bruit recommence. Un cinquième taureau arrive, qui fuit devant le quadrille. Alors, c'est une rage générale; on casse encore les banquettes; il y a un tumulte énorme; les coups de pierre pieuvent sur les lampes électriques et l'on se trouve dans une demi-obscurité. Le commissaire central et celui de l'arrondissement apparaissent.

Le quadrille se retire et la foule envahit la piste, pendant que le public des galeries jette des objets mobiliers. De-ci, de-là, des lampes brisées tombent; la police fait évacuer la piste au milieu des cris et des trépignements. La foule a peur et sort précipitamment.

— Voilà que les criminels, eux aussi, se mettent en grève! Pour la quatrième fois, il n'y a pas eu besoin de tenir la session de la cour d'assises dans la Lozère.

Cette grève va porter un préjudice considérable aux industries annexes: barreau, magistrature, etc. Le préfet, cependant, n'a pas envoyé de troupes.

— *Un vélocipède à 28 places.* — Une maison de Belfort construit actuellement un vélocipède à 28 places destiné au 21^e bataillon de chasseurs à pied à Montbéliard. Ce véhicule, qui est exécuté d'après les plans d'un officier du bataillon, sera expérimenté lors des grandes manœuvres des quatre corps d'armée.

Angleterre

Dimanche a eu lieu, à Hyde-Park, une grande manifestation de grévistes charpentiers et menuisiers, en faveur de la journée de huit heures.

10,000 individus ont voté la continuation de la grève qui dure depuis 11 semaines.

Allemagne

La *Gazette de Francfort* annonce que le jeune roi de Serbie et le régent Ristitch viendront à Francfort au mois d'août. Ils y rencontreront le roi Milan.

INDIANA

par GEORGES SAND.

TROISIÈME PARTIE.

IV.

Il y avait d'excellentes spéculations à tenter sur la responsabilité d'une âme si pure et d'une tête si ardente. Pauvre Indiana! heureusement la fatalité de son destin passa toutes ses espérances et l'entraîna dans une voie de misère où l'affreuse protection de sa tante n'alla point la chercher.

Raymon ne s'inquiétait point de ce qu'elle allait devenir. Que voulez-vous? cet amour était déjà arrivé pour lui au dernier degré du dégoût, à l'ennui. Ennuyer, c'est descendre aussi bas qu'il est possible dans le cœur de ce qu'on aime. Heureusement pour les derniers jours de son illusion, Indiana ne s'en doutait pas encore.

Un matin, en rentrant du bal, il trouva madame Delmare dans sa chambre. Elle y était entrée à minuit; depuis cinq grandes heures elle l'attendait. On était aux jours les plus froids de l'année; elle était là sans feu

Autriche

Un rapport officiel constate une bonne récolte moyenne de froment, maïs et avoine. Les craintes des populations n'étaient donc pas fondées.

— Le *Fremdenblatt* dit tenir d'une source sûre que les négociations engagées à Berne en vue du renouvellement du traité de commerce avec la Suisse ne se poursuivront pas à Vienne comme il avait été annoncé dans le principe.

Turquie d'Asie

Une épidémie de typhus s'est déclarée parmi les pèlerins de la Mecque. Il se produit 50 décès par jour.

Par suite de l'apparition du coléra à la Mecque, les pèlerins musulmans qui reviennent de cette ville sont soumis à une quarantaine de vingt jours à Eltor, avant d'entrer dans le canal de Suez.

Nouvelle-Orléans

Une dépêche de la Nouvelle-Orléans annonce que l'affaire du lynchage du 14 mars, consommé avec une férocité inouïe contre onze Italiens, va entrer dans une nouvelle phase.

On assure qu'une somme considérable a été recueillie et que des avocats célèbres ont été chargés de soutenir la cause des familles des victimes devant la cour des Etats-Unis.

L'action civile sera intentée contre la ville de la Nouvelle-Orléans: on lui demandera des dommages et intérêts considérables.

Les avocats prouveront que, parmi les lynchés, les uns avaient été absous par un jury régulier, les autres n'avaient pas encore été jugés et pouvaient être présumés innocents. Ils démontreront ensuite que les autorités de la ville auraient pu prévenir le massacre, si elles l'avaient voulu.

Colorado

Un accident de chemin de fer, le plus terrible qu'on ait encore vu à l'ouest du Mississipi, s'est produit dimanche à l'embranchement d'Aspren, à 18 milles d'Aspren, sur la ligne principale du chemin de fer de Midland.

Un train d'excursion revenant de Glenwood-Springs, quittait, en faisant machine en arrière, la ligne principale pour s'engager sur l'embranchement d'Aspren, quand une collision se produisit avec une machine de manœuvre.

Le choc brisa les soupapes de la chaudière et la vapeur s'engouffra dans la première voiture, dont l'extrémité avait été défoncée. Les portes étant fermées à clef, les voyageurs tous suffoqués s'efforçaient en vain de briser à coups de tête et à coups de poing, les glaces épaisses des fenêtres.

Pour comble d'horreur, le wagon s'enflamma, et les malheureux, déjà horriblement blessés par la vapeur, périrent brûlés vifs.

On a retiré des débris huit cadavres dont plusieurs méconnaissables. En outre, cinq personnes ne survivront pas à leurs blessures.

Confédération suisse

Un *aveu.* — Sous le titre « La rage du referendum » le *National suisse* publie ce qui suit:

« Le *Berner Tagblatt*, journal conservateur, commen-

la tête appuyée sur ses mains, souffrant du froid et de l'inquiétude, avec cette sombre patience que le cours de sa vie lui avait enseignée. Elle releva la tête quand elle le vit entrer; et Raymon, pétrifié de surprise, ne trouva sur son visage pâle aucune expression de dépit ou de reproche.

— Je vous attendais, lui dit-elle avec douceur; comme depuis trois jours vous n'êtes pas venu, et que dans cet intervalle il s'est passé des choses dont la connaissance est impossible à différer, je suis sortie hier soir de chez moi pour venir vous les apprendre.

— C'est une imprudence incroyable, dit Raymon en refermant avec soin la porte sur lui; et mes gens qui vous savent ici! ils viennent de me le dire.

— Je ne me suis pas cachée, répondit-elle froidement, et quant au mot dont vous vous servez, je le crois mal choisi.

— J'ai dit imprudence; c'est folie que j'aurais dû dire.

— Moi, j'aurais dit courage. Mais n'importe; écoutez: M. Delmare veut partir pour Bordeaux dans trois jours, et de là pour les colonies. Il a été convenu entre vous et moi que vous me soustrairiez à la violence s'il l'employait: il est hors de doute qu'il en sera ainsi, car je me suis prononcée hier soir, et j'ai été enfermée dans ma chambre. Je me suis échappée par une fenêtre; voyez, mes mains sont en sang. Dans ce moment, on me cherche peut-être; mais Ralph est à Bellerive, et il ne pourra pas dire où je suis. Je suis décidée à me cacher jusqu'à ce que M. Delmare ait pris son parti de m'abandonner. Avez-vous songé à m'assurer une retraite, à préparer

tant la décision prise à Olten par l'*Eidgenössischer Verein* de lancer une demande de referendum contre le rachat du Central, propose d'en faire autant pour la loi sur la condition civile des Suisses domiciliés hors de leur canton d'origine.

« Cette loi, dit-il, touche très fort des milliers de citoyens. Il faut leur donner l'occasion de se prononcer une fois sur son compte. Elle est du reste mal faite au point que personne ne peut lui porter intérêt et désirer la voir appliquée. »

Quelle rage d'obstruction! Cela tourne à l'insanité. Nous espérons bien que les conseils du journal conservateur ne seront pas suivis. Si non, il ne vaudra plus la peine d'envoyer les députés à Berne pour faire des lois.

Nous avons tenu à reproduire cet article qui donne une juste idée de ce que l'on pense du droit d'initiative dans certains milieux.

Le rachat du Central, dans les conditions où il s'opérerait suivant la décision des Chambres, serait une opération si phénoménale qu'il n'y a que des législateurs en robe de chambre qui puissent l'avoir conçue. Le peuple suisse ne consentira certes pas à emplir la bourse de quelques gros bonnets et à leur faire un cadeau de 50 millions, parce qu'ils sont actionnaires du Central et qu'en cette qualité ils ont déjà palpé de beaux dividendes.

Quant à la loi sur la condition civile des Suisses domiciliés hors de leur canton, nous ignorons ses méfaits. Mais n'aurait-elle à sa base que cette injustice: c'est de permettre au canton de Berne, par exemple, d'exiger pour le permis d'établissement et de séjour d'un Neuchâtelois une taxe dix fois plus élevée que celle payée par les ressortissants bernois qui s'établissent chez nous, qu'il y aurait lieu de faire disparaître cet abus choquant.

Eh! oui, c'est comme cela. Quand le peuple mettra le nez dans les lois, il s'apercevra bien vite qu'elles sont uniquement fondées sur l'intérêt, le parti-pris, l'arbitraire. Plus vite il commencera le coup de balai, mieux ce sera. Les députés n'en continueront pas moins à toucher leurs vingt francs par jour, soi-disant pour représenter le peuple, alors que la plupart d'entre eux n'ont jamais représenté et ne représenteront jamais qu'eux-mêmes et leurs intérêts... Nous ne disons pas leurs propres intérêts, et pour cause.

— Délibérant sur le conflit italo-tessinois concernant l'affaire Cortelezzi, le Conseil fédéral a décidé de répondre au gouvernement tessinois qu'il se voit forcé d'infliger un blâme sévère au juge cantonal chargé de l'instruction de ladite affaire, et de rendre attentif le préfet du gouvernement aux irrégularités de l'arrestation par lui ordonnée.

Il ne peut admettre la demande de la légation italienne tendant à obtenir la destitution de ces deux fonctionnaires tessinois, mais il invite le gouvernement cantonal à lui prêter son concours efficace afin que de semblables irrégularités, préjudiciables à la bonne réputation des autorités administratives, judiciaires et politiques, ne se renouvellent pas.

Nouvelles des cantons

Zurich. — Hier au soir a eu lieu, sous le patronage de la rédaction de l'*Helvetia*, une réunion préparatoire

ma fuite? Il y a si longtemps que je n'ai pu vous voir seul, que j'ignore où en sont vos dispositions; mais un jour que je vous témoignais des doutes sur votre résolution, vous m'avez dit que vous ne conceviez pas l'amour sans la confiance; vous m'avez fait remarquer que jamais vous n'aviez douté de moi; vous m'avez prouvé que j'étais injuste; et alors j'ai craint de rester au-dessous de vous si je n'abjurais ces soupçons puérils et ces mille exigences de femme qui rapetissent les amours vulgaires. J'ai supporté avec résignation la brièveté de vos visites, la gêne de nos entretiens, l'empressement que vous semblez mettre à éviter tout épanchement avec moi; j'ai gardé ma confiance en vous. Le ciel m'est témoin que lorsque l'inquiétude et l'épouvante me rongeaient le cœur, je les repoussais comme de criminelles pensées. Aujourd'hui, je viens chercher la récompense de ma foi; le moment est venu, dites, acceptez-vous mes sacrifices?

La crise était si pressante, que Raymon ne se sentit plus le courage de feindre.

— Vous êtes une folle! s'écria-t-il en se jetant sur son fauteuil. Où avez-vous rêvé l'amour? Dans quel roman à l'usage des femmes de chambre avez-vous étudié la société, je vous prie?

Puis il s'arrêta, craignant d'être trop rude et cherchant dans ses facultés intellectuelles le moyen de lui dire ces choses en d'autres termes et de la renvoyer sans outrage.

Mais elle était calme comme une personne préparée à tout entendre.

(A suivre.)

pour la création d'une « société pour la réforme des tarifs de chemins de fer ». Ladite société préconise l'introduction du tarif par zone.

— *Conflit tessinois.* — Après une heure et demie de délibérations, le jury rentre en séance et prononce un verdict d'acquiescement de tous les accusés. Le prononcé du verdict a été accueilli par des applaudissements et de bruyantes démonstrations dans la salle et aux tribunes.

Aujourd'hui la cour prononcera, sans le concours du jury, sur le procès en contumace contre Castioni.

Berne. — *Bienne.* — Samedi dernier, un chien s'élança dans la roue de la machine d'un veloceman; ce dernier fut précipité à terre et se cassa une jambe. Il fut transporté à l'hôpital.

— *Grandfontaine.* — Deux citoyens de ce village s'étaient pris de querelle dans une auberge. L'un d'eux s'éloigna et se rendit chez lui. Peu après l'autre l'y rejoignit. La lutte recommença de plus belle, et ce dernier jeta le premier à terre et l'étrangla presque; aussitôt que celui-ci put se dégager, il s'arma d'un couteau et en plongea cinq coups à l'agresseur, dont l'un est assez dangereux. — « Aimez-vous les uns les autres... »

— *Thoune.* — M. Jacob Müller, maître secondaire, à Hedingen, chavira entre Grimsel et Handeck. Son corps a été retiré dimanche matin de l'Aar, près de Guttannen.

— *Fête nationale française.* — Les Français de Berne, auxquels étaient réunis les Français d'Yverdon, ont célébré avec enthousiasme la fête nationale, hier.

Schwytz. — Les discours officiels à la fête fédérale seront prononcés : pour Schwytz, par le conseiller aux Etats Reichlin, pour Uri, par le conseiller aux Etats Schmid, pour Unterwalden, par le conseiller aux Etats Wirz.

Glaris. — *Tir fédéral.* — Le conseil de commerce de Glaris a décidé de donner un prix d'honneur de 5000 fr. pour le tir fédéral. Une première liste de dons sera publiée à la fin du mois.

Chronique neuchâteloise

LETTRF DU LOGLE

Locle, le 13 juillet 1891.

Notre société de consommation, qui est à son début, paraît vouloir faire florès : c'est mon opinion de profane en épicerie, et j'en juge par le va-et-vient continu des clients qui affluent dans son magasin, ainsi que par la bonne humeur du personnel desservant.

Il faut, pour être juste, dire que ce succès serait bien légitime. Les sociétés ouvrières initiatrices de la *Consom* l'ont établie sur les seules bases qui assurent à ce genre d'institution des garanties d'utilité et de viabilité : actions d'un prix permettant à toutes les familles de devenir actionnaires et partant de là intéressées à la réussite de l'entreprise, vente de marchandise des premières marques à prix raisonnable, intérêt peu élevé des actions, mais répartition complète des bénéfices nets aux acheteurs, actionnaires ou non, et surtout vente exclusivement au comptant,

A l'heure où j'écris, la grande Kermesse de l'Embellissement bat son plein; grâce au capricieux roi soleil, son succès est assuré. Tant mieux, car ici aussi il s'agit d'une œuvre d'intérêt général; le jardin public. Il faut de l'argent, beaucoup d'argent!

Je connais plus d'un petit bourgeois qui, ce soir, au retour des Queues, fera longue figure en tâtant les flancs de son porte-monnaie; qui sait si, pour terminer cette belle fête ensoleillée, sa ménagère ne lui réserve pas une averse! Tant pis, le sommeil réparateur le conduira cette nuit en songe sous les futurs ombrages de l'Eldorado des bons Loclois, car la nature en tendre mère accorde en toutes choses la compensation.

FLORIAN.

Demande de referendum contre le tarif douanier

RÉCAPITULATION

des signatures recueillies dans le canton de Neuchâtel

I. District de Neuchâtel	2383
II. » » Boudry	2098
III. » du Val-de-Travers	2214
IV. » » Val-de-Ruz	1310
V. » » Locle	2643
VI. » de la Chaux-de-Fonds	4507
Total	15,155

D'après les renseignements qui nous sont donnés et dont nous pouvons garantir l'exactitude, le chiffre de 50,000 signatures sera dépassé.

Simple question.

Il y a une quinzaine environ, M. Girardbille, 2me ou 3me secrétaire du Département militaire, a été nommé secrétaire de la préfecture du Val-de-Ruz, en remplacement de M. Soguel, qui a été appelé à succéder à son remplaçant dans les fonctions que celui-ci occupait précédemment.

On demande quel est le plus favorisé des deux? Et on s'étonne à juste titre de ce changement qu'on ne comprendra qu'après raisons valables fournies par qui de droit.

Parions qu'on ne nous répondra pas!

Chronique locale

La Commission de la police du feu. — Tous ces jours, la Commission de la police du feu a procédé aux visites réglementaires. Gravement deux gros messieurs ont été inspecter les appartements et les maisons. A ce sujet, une remarque.

Nous sera-t-il permis de demander à qui de droit pourquoi les membres de cette commission sont toujours choisis parmi les propriétaires et les gens de la classe qui possède? Leur travail doit être rétribué, et grassement sans doute. Toute peine mérite son salaire d'ailleurs.

A l'heure où tant d'ouvriers monteurs de boîtes, d'ouvriers graveurs, etc. souffrent du marasme et du ralentissement des affaires, à l'heure où tant de gens sont sans ouvrage et ne peuvent, faute d'occupation, gagner leur vie, ne serait-il pas humain de leur donner cet emploi à tour de rôle? Ce serait œuvre d'humanité et de justice.

On ne saurait prétendre qu'il faut des aptitudes spéciales pour aller de maison en maison, de logis en logis, faire une visite et inspecter si les prescriptions réglementaires sont observées. Tout ouvrier intelligent remplirait cette tâche aussi bien que n'importe quel gros bonnet. Il la remplirait mieux sans doute; peut-être même qu'il la remplirait trop bien et qu'à la suite de son rapport, certain taudis, certaine cave humide ne pourraient plus servir de logis. On saurait, certes, mieux combien de nos malheureux concitoyens sont obligés, grâce à la cherté des loyers, de se contenter d'abri dont les richards ne voudraient pas pour servir de niche à leur chien, et l'on comprendrait la nécessité de s'occuper à bref délai des constructions ouvrières que les représentants des travailleurs sont chargés de réclamer au Conseil général.

Pour tous ces motifs, nous réclamons que les inspections soient faites aussi par des ouvriers. Rien ne serait plus facile, rien ne serait plus logique, rien ne serait plus juste que de faire faire ce travail par un capitaliste et par un ouvrier qui en seraient chargés à tour de rôle et qui accompliraient une partie de la besogne un jour ou deux. Ne pouvant malheureusement venir en aide à tous les ouvriers qui chôment on faciliterait du moins un certain nombre de cette façon, et on réaliserait une sérieuse réforme qui en amènerait bien d'autres.

Un bon mouvement, s. v. p.!

Syndicat des ouvriers couvreurs. — On nous écrit:

Pour compléter le communiqué paru dans le numéro de dimanche 12 courant de votre honorable journal, nous vous prions de bien vouloir annoncer que notre grève est motivée non seulement par le mutisme de certains patrons qui ne répondent pas à notre demande au sujet de la réduction de la journée de travail, mais aussi pour la non-observation d'un article de notre règlement qui dit que l'ouvrier faisant partie du syndicat ne peut être engagé sans présenter un carnet attestant qu'il peut remplir l'emploi, c'est-à-dire connaît son métier.

Certains patrons n'observent pas cet article de nos statuts et ne se gênent pas en dehors de toute convention d'engager des manœuvres ne pouvant pas justifier de leur qualité de couvreur.

Cette non-observation du règlement nous est préjudiciable, et elle a été, de même que notre demande de réduction des heures de travail, une des causes de la grève.

Le syndicat des ouvriers couvreurs de la Chaux-de-Fonds.

Amis de la Sentinelle. — Nous rendons attentifs tous les *Amis de la Sentinelle* à la convocation qui figure en tête de ce numéro et les invitant à se rendre jeudi soir, Balance 15, à l'assemblée fixée par le comité et dans laquelle diverses communications très importantes leur seront faites.

Notre feuilleton. — Les circonstances par lesquelles nous avons passé nous ont forcé d'interrompre momentanément le feuilleton « L'Ouvrier ». On nous demande de divers côtés de le reprendre. Nous recommencerons sa publication dès samedi prochain, et cela sans interruption à l'avenir.

La Fanfare montagnarde est rentrée hier soir à 9 heures 35. Elle était attendue par un grand concours de population à la gare et a fait une brillante rentrée. Elle a été reçue samedi à Saint-Gall d'une façon très cordiale et a remporté un très vif succès. Lundi elle donnait à Zurich un concert très-applaudi. —

GRAND BAZAR
DU
BON MARCHÉ

Chaux-de-Fonds | Bienne
12, Place du Marché, 12 | 40, Quartier Neuf, 40

Le plus beau et le plus grand choix en :
Broches. — Boucles d'oreilles. — Nécessaires de poche. — Bracelets. — Chaines de montres pur nickel — Ecrivoires. — de bouche. — Peignes à friser. — Epingles à cheveux. — Brosses à dents et à ongles. — Boutons de manchettes. — Cravates. — Epingles de cravates. — Gants. — Bas et Chaussettes. — Bretelles. — Harmonicas, etc.

Ustensiles de ménage et de cuisine
Grand choix aux prix les plus modérés

Entrée libre ! | Entrée libre !
Se recommande, |

M. MALTRY.


On demande
à acheter une cage pour perroquet
Deux jeunes mulâtres se sont échappés de cage à la même adresse. — S'adr. Rue du Puits, 9, au 1er. 610-3

Cordonnerie Nationale
28 b, rue Léopold Robert, 28 b

J'ai l'honneur d'aviser ma bonne clientèle et le public en général que j'ai reçu un 599-2

beau choix de chaussures
de bonne qual., des meilleures fabriques.

Chaussures de ma propre fabrication à des prix modérés
Je me recommande également pour la

Chaussure  sur mesure
et les raccommodages.
Ouvrage soigné et solide.

P. Tosetti.

Chez Ulysse Cosandier
Industrie, 18 607

Vermouth
1re qualité, à 1 fr. 10 le litre, verre perdu, au comptant.

Société Ornithologique
EXPOSITION
d'oiseaux chanteurs et de luxe
les 25, 26 et 27 juillet 1891, au NOUVEAU STAND des Armes-Réunies.

TOMBOLA
Premier lot, 200 fr. en espèces.
Deuxième lot, 100 fr. en espèces.
Troisième lot, 50 fr. en espèces.
Dernier lot, 50 fr. en espèces.

Billets à 50 cent. chez M. L.-C. Dubois, rue du Parc 22, et dans les magasins de la localité. 597-3
Bulletins d'inscriptions chez M. A. Racine-Ébi, président, rue de la Paix 47.

AVIS
A l'occasion de la fête du 2 août, il vient d'arriver un choix de belles **Echarpes pour ceintures** d'enfants, **défilant toute concurrence** tant pour la beauté que pour la qualité et les prix. **Les riches écharpes et le Ruban nouveauté ne seront pas déballés sur la place du Marché.** Tousjours grand assortiment en tous genres de **Rubans et Velours couleur et noirs.** Un grand choix de **Broderies de St-Gall** couleur et blanches. Liquidation de **Mitaines, Gants** satin soie et fil d'Ecosse. **Bas, Bijouterie parisienne**, ainsi que de la **Mousseline** Guipure de St-Gall, de 20 à 45 c. le mètre. 602-2

Le tout au comptant
58, rue de la Demoiselle

USINE
On demande un **AS-SOCIÉ** pour fabriquer de la chaux hydraulique, et on vendrait l'usine avec cours d'eau au besoin. Grands Bénéfices au 50%. — S'adresser à **M. François Dromard** à Tuons (Doubs) près Morteau. 595-5

Ouverture du
Café-Brasserie de L'Avenir
18 a, rue Léopold Robert, 18 a (ancienne Brasserie Muller)

Par des marchandises de première qualité, ainsi que par un service propre et actif, le soussigné se recommande à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général. 595

Paul Burnier.

THEOD. HAHN Fabrique d'Horlogerie
STÜTTGART
MONTRES-CONTROLE 271

Vanille
mi-gros, von **J. Locher, Kramgasse, Bern.** 50 Gramm, kürzere à r. 2. 50; 50 Gramm, längere, à Fr. 3. 25. Nachnahme. 313

Dépôt de Manufactures suisses et étrangères

MAGASINS DE L'ANCRE

CHAUX-DE-FONDS

Nos rayons de nouveautés de la saison

Confections pour Dames et Vêtements pour Messieurs

SONT AU GRAND COMPLET

A. KOCHER

19, Rue Léopold Robert, 19

A. KOCHER

19, Rue Léopold Robert, 19

504

AVIS

de la

Préfecture de la Chaux-de-Fonds

Perception de l'impôt direct pour 1891

Le Préfet du district de la Chaux-de-Fonds, agissant en exécution de la loi sur l'impôt direct du 18 octobre 1878, modifiée par le décret du Grand Conseil du 10 avril 1879, informe les contribuables de ce district, que la perception de l'impôt, pour l'exercice courant, aura lieu comme suit :

I. Pour la Sagne

A l'Hôtel-de-Ville de la Sagne, le mardi 28 juillet courant, de 8 h 1/2 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir.

II. Pour les Eplatures et les Planchettes

Au bureau de la Préfecture, le mercredi 29 et le jeudi 30 juillet courant, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

III. Pour la Chaux-de-Fonds

Au bureau de la Préfecture, du lundi 3 au mardi 11 août prochain, le dimanche excepté, chaque jour de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Les contribuables qui voudront acquitter leur impôt avant les dates indiquées ci-dessus, peuvent le faire dès maintenant au bureau de la Préfecture.

Il sera procédé contre les retardataires conformément aux articles 30 et 31 de la loi précitée, dont la teneur suit :

Article 30. — Trente jours après celui fixé pour la perception, les retardataires seront invités par une lettre du Préfet à venir s'acquitter et rendus attentifs à la surtaxe établie par l'article 31.

Article 31. — A défaut de paiement dans la quinzaine qui suivra cette invitation, il sera ajouté à l'impôt une surtaxe de cinq pour cent sans minimum ni maximum. De plus, à la réquisition du Préfet, il sera immédiatement procédé contre les retardataires, conformément à la loi sur la poursuite pour dettes.

Le mandat d'impôt, sur lequel le chiffre de la surtaxe aura été porté, tiendra lieu de titre exécutoire.

Les personnes soumises à l'impôt, en vertu de la loi, qui n'auraient pas reçu de mandat, sont tenues d'en donner avis à la Préfecture, qui y pourvoira. Elles seront du reste en tout temps recherchables pour la totalité des impôts qu'elles devraient et qu'elles n'auraient pas acquittés. (Article 27, 3^{me} et 4^{me} alinéas.)

En attendant que le Conseil d'Etat ait statué sur les recours et réclamations prévus aux articles 26 et 32, les contribuables en réclamation sont tenus d'acquitter leur impôt à la Préfecture dans les délais fixés pour la perception. S'il est fait droit à leurs recours, la différence entre la taxe de la commission et le chiffre fixé en dernier ressort par le Conseil d'Etat, leur sera restituée par les soins de la Direction des finances. (Article 33 de la loi.)

La Chaux-de-Fonds, le 10 juillet 1891.

609-6

Le Préfet:

N. DROZ-MATILE.

Résultat des essais du lait du 3 Juillet au 4 Juillet 1891.

(Les laitiers sont classés dans ce tableau d'après la qualité du lait qu'ils fournissent.)

Noms, Prénoms et Domiciles	Butyre mètre	Densité du lait entier	Densité du lait écrémé	Crémo- mètre	OBSERVATIONS
Vanderlinde, Marie, rue de la Ronde 26	35	32,5	36,2	11	
Wælti, Jaques, rue du Puits 21	33	30,	33,9	13,5	
Bauer sœurs, rue de la Serre 57 a	33	32,2	36,6	13	
Weissmuller, Jacob, rue de l'Industrie 17	33	31,6	34,9	11	
Maumary, Frédéric-Jules, Balance 15	33	32,2	caill.	11	
Hachen, Christian, rue des Granges 6	32	32,3	36,	12	
Masconi, Louis, rue de la Ronde 18	32	32,7	36,2	10	
Nicolet, Adeline, rue de la Paix 39	32	33,1	36,1	10	
Balmer, Ernest-August, rue du Parc 69	30	33,	36,2	10	faible
Schmidiger, Franz, rue de la Balance 12	30	32,1	caill.	9	faible
Daum, Philippe, rue du Parc 54	30	33,9	caill.	8	faible
Wenker-Girard, Hen ^m , rue du Parc 62	29	32,5	caill.	9	très faible

La Chaux-de-Fonds, le 4 Juillet 1891.

Direction de police.

PHARMACIE BOURQUIN

39, Rue Léopold Robert, 39

Guérison rapide, sûre et sans danger, des cors, du-
rillons, verrues, par l'emploi du **Corricide Burnand**.

Attestations à disposition. — Résultat absolument garanti.

553

PRIX: le flacon, 1 fr. 25.

Dimanche 19 Juillet 1891

Grande Fête Champêtre

aux Combettes

Organisée par les soins de la commission des fêtes du Grutli romand et allemand

PROGRAMME :

- 9 h. du matin : Ouverture du tir au flobert et aux fléchettes, jeux.
- 11 1/2 » » Diner champêtre.
- 1 » » Départ de la fanfare du local.
- 2 » » Concert et continuation des jeux.
- 4 » » Bal.
- 5 » » Grande distribution gratuite aux enfants.
- 6 » » Distribution des prix aux flobert et fléchettes.

La commission n'a rien épargné pour satisfaire les familles et les promeneurs qui participeront aux différents jeux installés pour cette fête.

Au tir flobert fr. 60 de prix en espèces, installation de cibles moderne, armuriers sur l'emplacement.

Tous les jeux pour enfants sont gratuits

Consommation de 1er choix

Il ne sera admis aucun marchand n'ayant pas d'autorisation spéciale. On est prié de respecter la propriété; les parents sont responsables pour leurs enfants. 608-2

AVIS. — En cas de mauvais temps, la fête sera renvoyée au premier dimanche de beau.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

26^{me} semaine

Du 29 juin au 5 juillet 1891

(Suite)

Promesses de mariage.

Jeanmaire dit Quartier, Louis-Ulyse, domestique, Neuchâtelois, et Sauser, Marie-Anna, horlogère, Bernoise.

Gallandre, Charles-Ernest, notaire, Neuchâtelois, et Schupfer, Emma-Ida, Lucernoise.

Bussy, Justin-Aifred, commis-négociant, Vaudois, et Gnægi, Adèle, sans profession, Bernoise.

Mariages civils.

Rosselet, Henri, fabricant d'horlogerie, Bernois, et Dubois, Mathilde-Clara, sans profession, Neuchâteloise.

Faigaux, Arnold, horloger, et Faigaux, Laure-Emma, horlogère, tous deux Bernois.

Claude, Jules-Joseph, horloger, Bernois, et Burkle, née Nussbaum, Estelle, repasseuse en linge, Baudoise.

Décès.

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

18540 Ruch, Jean, époux de Marianne née Roth, Bernois et Neuchâtelois, né le 16 juin 1835.

18541 Gutmann, Charles-Henri, fils de Fritz et de Julia-Fanny née Liniger, Bernois, né le 1^{er} décembre 1890.

18542 Barben, Albert, fils de Jacob et de Maria née Stauffer, Bernois, né le 8 juin 1889.

18543 Enfant masculin, mort-né, à Cadosch. Johann-Fidèle, Grison. Inhumé au Locle. Dubois dit Cosandier, Henri-Alexandre, époux de Adèle-Elisa Huguenin, Neuchâtelois, né le 16 décembre 1842.

18544 Greuler, Joachim, époux de Barbara née Äppli, Zurichois, né le 23 mars 1841.

18545 Sandoz, Zélie, fille de Julien et de Reine Jean dit Erga, Neuchâteloise, née le 17 avril 1811.

18546 Schäfli, née Zimmermann, Margueritha, veuve de Johann-Franz, Bernoise, née le 20 décembre 1818.

18547 Mojon, Constant-Augustin, veuf de Julie née Wirsum, Neuchâtelois, né le 27 juin 1821.

18548 Faivre, Charles-Vernier,

époux de Rose Berner née Donchegay, Bernois, né le 18 septembre 1830.

18549 Hofstetter, Georges-Ernest, fils de Edouard et de Marie née Schiffmann, Bernois, né le 21 février 1891.

18550 Humbert-Droz née Aubert, Zéline-Marie, veuve de Justin-Albert, Neuchâteloise, née le 13 février 1839.

18551 Sandoz, André-Louis-Auguste, fils de Léon-Arthur et de Jeanne née Pictet, Neuchâtelois, né le 7 juin 1891.

18552 Portenier, Alice-Ida, fille de Frédéric-Louis et de Emélie-Bertha née Descombes, Bernoise, née le 23 avril 1891.

Du 6 au 12 juillet 1891.

Naissances.

Barben, Louis-Adolphe, fils de Adolphe et de Marie-Madelaine née Grossenbacher, Bernois.

Brunner, Hélène, fille de Johann-Edouard et de Elisabeth née Balziger, St-Galloise.

Meyer, Georges-Pierre, fils de Meyer Meyer et de Flora née Weill, Français.

Louis-Marcel, fils illégitime, Bernois.

Beyeler, Charles-Otto, fils de Ludwig-Otto et de Henriette-Louise née Bühler, Bernois.

Muller, Rachel-Ella, fille de Arnold-Alfred et de Emma née Holzer, Bernoise.

Rognon, Blanche-Héloïse, fille de Paul-Lucien et de Marie-Héloïse née Jacot, Neuchâteloise.

Grossenbacher, Georges-Albert, fils de Emile et de Julie-Elise née Geiser, Bernois.

Grötzing, Charles-Christian, fils de Christian et de Emma née Blaser, Wurtembergeois.

Droz, Marthe-Hélène, fille de Fritz-Louis et de Anna-Maria née Schneider, Neuchâteloise.

Matthey, Alice-Adèle, fille de Henri-Edouard et de Louise née Klein, Neuchâteloise.

Grosjean, Juliette, fille de Charles-Edouard et de Louise-Augusta née Giroud, Bernoise.

Perregaux-Dielf, Hélène-Marguerite, fille de Jules-Albert et de Cécile-Ida née Maumary, Neuchâteloise.

Rossel, Georgette, fille de Louis-Emile et de Maria-Elisa née Mögli, Bernoise.

Promesses de mariage.

Bron, Paul-Jacques, cordonnier, Bernois, et Spring, Lina, repasseuse en linge, Bernoise.

Götschmann, Auguste-Henri, peintre en cadrans, Neuchâtelois et Bernois, et Droz, Anna, horlogère, Neuchâteloise.

Cart, Alfred-Henri-Paul, horloger, Vaudois, à St-Imier, et Calame, Ida-Esther, tailleur, Bernoise et Neuchâteloise.

Bréting, Frédéric-Auguste, comptable, Neuchâtelois, et Siegrist, Anna-Maria, sans profession, Argovienne.

Lareida, Arnold, peintre-vernisier, Grison, et Feuz, Elisabeth, tailleur, Bernoise.

Mariages civils.

Fawer, Robert-Heinrich, charpentier, et Weber, Rosina, servante, tous deux Bernois.

Gygax, Gottfried, horloger, Bernois, et Brandt-dit-Gruerin, Aline-Alda, modiste, Bernoise et Neuchâteloise.

Décès.

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

18553 Mathey-Junod, Charles-Henri, époux de Lina née Jeanneret-Grosjean, né le 6 mai 1832, Neuchâtelois.

18554 Flukiger née Lanz, Elisabeth, veuve de Johannes, née le 15 janvier 1819, Bernoise.

18555 Guillaume Gentil, Georges-Achille, fils de Louis-Paul et de Anna née Zwald, né le 14 janvier 1868, Neuchâtelois.

18556 Hostettler, Jean-Emile, fils de Joseph et de Nanette née Mianton, né le 1er janvier 1854, Bernois.

18557 Dubois, Léa, fille de Edouard et de Lina-Caroline née Huguenin, née le 3 août 1889, Neuchâteloise.

18558 Baillod, Charles, époux de Marie Ringger, née Lerch, né le 16 juillet 1831, Neuchâtelois.

18559 Berner, Georges-Adam, fils de Georges-Adolphe et de Ida-Aline née Jacot-Guillarmod, né le 29 août 1890, Neuchâtelois.

18560 Humbert-Droz née Perret, Justine-Emma, veuve de Henri, née le 21 février 1828, Neuchâteloise.

18561 Huguenin-Vuillemin, Charles-Emile, fils de Fritz-Emile et de Marie née Rutti, né le 20 mars 1891, Neuchâtelois.

18562 Carel née Borle, Zélie, épouse de Eugène, née le 8 février 1819, Neuchâteloise.

18563 Wyss, Mathias, veuf de Louise-Elvina née Wyss, né le 9 mars 1850, Soleurois.

18564 Rosset, Berthe-Sophie, fille de Charles-Louis-Pierre-Henri et de Louise née Rouiller, née le 8 avril 1866, Vaudoise.

18565 Stucky, Arnold-Wilhelm, fils de Wilhelm et de Marie née Sunier, né le 23 avril 1891, Bernois.

Recensement au 1er janvier 1891 :
27,236 âmes.

On demande

de suite une jeune fille de 13-14 ans pour faire les commissions. — S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 596-3

J.-E. BEAUJON

Chaux-de-Fonds

Forte partie de Vins d'Italie à 45 et 50 cent. le litre. 166

3000 bouteilles Beaujolais 1884 à fr. 1, comptant sans es-compte.